

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mercredi 12 Juillet 2017**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET :
- Commune de CAUDEBRONDE : M Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : M Paul GRIFFE – M Jean Pierre BOUISSET
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mme Janine CROS GIRAL
- Commune de FOURNES CABARDES :
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - M Robert PRADES
- Commune de LAPRADE : Mr Jean-Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : M Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Jean-Claude PECH
- Commune de LES MARTYS :
- Commune de MAS-CABARDES : M Gilbert BATLLE - Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : M Gérard BONNAFOUX– Mme Chantal CONSTENSA - Mr Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : M Eric BETEILLE - M David HERRERO – M Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE :
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS
- Commune de VILLANIERE : Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Daniel GERI - M Luciano STELLA

Absents excusés : MR Francis BELS (Roquefere) - Mr Guy CHIFFRE (Fournes-Cabardès)- Mr Jean-Louis Teissier (Lastours) - Mme Danièle NICOLAOU (Brousse et Villaret)

Absents :

- M Sacha DJORDJEVIC (Cuxac Cabardès) - Mr Laurent RIVES (Cuxac Cabardès - Mr Guy JALABERT (Fraisse Cabardès) – M Régis HUC (Labastide Esparbairénque)- -M Joseph SKALA (Miraval-Cabardès) - Mme Sophie VICENS (Saissac) - Mme Mireille GARCIA (Villanière)

Procuration :

Mr Stéphane BARTHAS de la commune de Salsigne a Mr Paul GRIFFE
Mr David FERRE de la commune de Salsigne a Mr Jean-Pierre BOUISSET
Mme Martine GARCIA de la commune de Villardonnél a Mr Luciano STELLA
Mr Lahcene MEBROUCK de la commune de Lastours a Mr Cyril DELPECH
Mr Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardès a Mme Janine CROS GIRAL
Mme Pascale FUMMEY de la commune de Saissac a Mr Eric BETEILLE

Mr Jean-Baptiste FERRER de la commune de Cuxac Cabardes a Mr Philippe HORTALA
Mr Anddrré GUITARD de la commune des Martys a Mr Gilbert BATLLE

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 28 votants dont 8 procurations.

Monsieur Gilbert Battle est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu du Bureau :

- Attribution du marché : fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire des écoles

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le marché de fourniture des repas s'est terminé à la fin de cette année scolaire 2016 2017. Suite à une consultation, et le montant global du marché étant inférieur à 90 000 € H.T, le bureau a décidé de retenir pour une durée de deux ans, le candidat API RESTAURATION, seul soumissionnaire et déjà titulaire du précédent marché.

La proposition tarifaire est identique au marché antérieur, c'est-à-dire :

Prix d'un repas pour les enfants de moins de 6 ans : 3.14 € H.T

Prix d'un repas pour les enfants de plus de 6 ans : 3.26 € H.T

- Approbation compte rendu du 4 Avril et du 10 Avril

FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

- Répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur Le Président explique que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2012, les intercommunalités doivent se prononcer sur le sujet.

Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le territoire de la Montagne Noire est concerné par du reversement.

Monsieur Le Président met en avant la proposition de voter à une répartition libre telle que présentée dans le tableau pour tenir les engagements votés lors de l'approbation du budget 2017 et pour proposer une solidarité financière avec la Commune de Latourette qui connaît quelques difficultés. Monsieur Pech a été invité lors du dernier bureau et a pu exposer, budget à l'appui, la difficulté pour cette commune de 19 habitants de continuer à exister. Par la répartition libre et par une solidarité communautaire une bonification de 5 000 € du FPIC pour cette commune est proposée. Par contre, cette proposition nécessite l'unanimité des conseillers communautaire présents. Dans le cas où un conseiller communautaire présent voterait contre, ou s'abstiendrait, la répartition à la majorité des 2/3 sera proposée. Monsieur Le Président précise que le vote à la majorité des 2/3 ne permettra pas de mettre en place la solidarité évoquée.

Monsieur Le Président insiste sur l'importance du vote qui va être effectué et met en parallèle la reprise des services du SIVOM par la Communauté de Communes où ce même principe sera proposé.

Monsieur Béteille demande pourquoi la répartition du FPIC proposée est augmentée pour la Communauté de Communes ?

Monsieur Le Président répond qu'il s'agit de tenir les engagements votés lors du vote du budget et anticiper la montée en puissance de l'intercommunalité avec la compétence sociale, eau et assainissement.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur une répartition libre qui nécessite la majorité des membres présents :

Vote :

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 27

Monsieur Géri argumente son choix sur le fait que l'on prive l'ensemble des communes de ressources. La redistribution proposée que cela soit à l'unanimité ou à la majorité des 2/3 ne lui convient pas.

Monsieur Le Président répond que l'effort financier proposé aux communes pour cette solidarité est minime. Monsieur Le Président fait également part de son inquiétude car ce même type de vote sera demandé au travers d'un futur pacte financier dans le cadre de la reprise du SIVOM.

Monsieur Géri dénonce un manque de lisibilité et d'information à ce sujet auprès de la population. Un magazine pourra être spécialement diffusé.

Monsieur Stella tient à préciser que le vote de Monsieur Géri est une initiative personnelle et qu'il ne reflète pas la position de la commune de Villardonnell.
L'assemblée fait part de sa déception

Monsieur Géri ne revenant pas sur son vote, Monsieur Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur le vote à la majorité des deux tiers.

Vote :

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 27

La répartition du FPIC à la majorité des 2/3 est adoptée.

Monsieur Pech exprime son désarroi, il pensait qu'une communauté de communes comme celle de la Montagne Noire serait sensible à la notion de solidarité. Cette solidarité et ce travail collectif étant le sens même d'une intercommunalité. Monsieur Pech affirme qu'il ne sera pas présent très souvent.

- Création de poste d'adjoint administratif

Monsieur Saxe explique que la Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Montagne Noire souhaite une modification de sa position administrative, en basculant de la filière culturelle à la filière administrative. En effet, La filière administrative correspond davantage aux missions exercées par l'agent. Les grilles indiciaires étant similaires, et la commission administrative partiaire émettant un avis favorable, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif avec une nomination au 1er Octobre 2017.

Monsieur Le Président demande le vote de l'assemblée

Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 28

- Demande de subvention au titre du GAL : Moulin à Papier de Brousses

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du 27 Février 2017, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour l'attribution d'une subvention au moulin à papier de Brousses pour un montant de 721.18 € au titre du Groupe d'Action Local (GAL). Le montant exact étant de 721.68 €, il convient de re-délibérer en tenant compte de ce dernier montant.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Transport à la demande : Convention avec la régie de transport de Carcassonne Agglo

Monsieur Saxe explique que par délibération du Mercredi 7 Décembre 2016, la communauté de communes a validé une convention de prestation de service avec la régie de transport de Carcassonne Agglo. Il convient de préciser par avenant les deux sujets suivants :

- Inclure la commune de Trassanel au dispositif dans les mêmes conditions tarifaires. Initialement, la RTCA n'avait tenu compte du déploiement du service sur cette commune.
- Préciser la tarification en tenant compte de la grille tarifaire du Département de l'Aude. Le département étant autorité organisatrice de premier rang, il convient d'appliquer la tarification départementale suivante :

Ticket à l'unité	Carnet 10 tickets tout public	Carnet 10 tickets scolaires	Abonnement mensuel**	Abonnement annuel**
Prix par trajet	Carnet 10 tickets (par trajet)	Carnet 10 tickets par trajet*	Un trajet Aller-retour par jour	Un trajet Aller-retour par jour
1,00 €	9,00 €	8,00 €	35,00 €	360,00 €

*Le tarif 10 tickets scolaires n'est applicable qu'aux usagers présentant un certificat de scolarité, hors carte scolaire, n'empruntant pas les transports régulièrement ou dont le statut ne permet pas de bénéficier d'une inscription au transport scolaire avec prise en charge du Département.

**Mise en place d'un abonnement réduit (-10%) pour les salariés des entreprises ayant réalisé un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).

Il est à noter qu'un voyage peut engendrer plusieurs trajets si l'utilisateur est amené à emprunter plusieurs services (ex : Transport à la demande + ligne régulière) pour rejoindre sa destination.

- Gratuités : Usagers commerciaux :
 - Demandeurs d'emploi,
 - Bénéficiaires de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation

Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation temporaire d'emploi (AVA), Allocation Veuvage (AV), Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)).

Monsieur Le Président propose de procéder à ces modifications et à ces précisions

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Tarification de la piscine intercommunale saison 2017/2018

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de modifier la tarification de la piscine pour la saison 2017/2018 proposée de la façon suivante :

		Enfants	Adultes	Adultes	réduction multi activité	
		Jardin Aqua, Pré-app	aquadétente, perf,	aquabike	résidents du territoire	
	Nb séances	app et perf	aquagym		2 activités	3 et +
		tarif	tarif	tarif		
	1	8,00 €	9,00 €	12,00 €	0	0
	2	16,00 €	18,00 €	24,00 €	0	0
	3	24,00 €	27,00 €	36,00 €	0	0
	4	32,00 €	36,00 €	48,00 €	0	0
	5	40,00 €	45,00 €	60,00 €	0	0
	6	47,00 €	53,00 €	70,00 €	0	0
	7	53,00 €	62,00 €	80,00 €	0	0
Trimestre	8	60,00 €	70,00 €	90,00 €	0	0
	9	62,00 €	78,00 €	99,00 €	0	0
	10	69,00 €	85,00 €	108,00 €	0	0
	11	76,00 €	93,00 €	116,00 €	0	0
	12	83,00 €	100,00 €	124,00 €	0	0
	13	90,00 €	107,00 €	130,00 €	0	0
	14	97,00 €	114,00 €	139,00 €	0	0
	15	110,00 €	120,00 €	147,00 €	0	0
Semestre	16	115,00 €	125,00 €	155,00 €	0	0
	17	117,00 €	128,00 €	162,00 €	10	20
	18	120,00 €	130,00 €	168,00 €	10	21
	19	125,00 €	133,00 €	172,00 €	11	22
	20	127,00 €	136,00 €	176,00 €	11	23
	21	130,00 €	139,00 €	181,00 €	12	24
	22	132,00 €	141,00 €	183,00 €	12	25
	23	135,00 €	143,00 €	185,00 €	13	27
	24	138,00 €	147,00 €	188,00 €	14	28
Année	25	140,00 €	150,00 €	190,00 €	15	30

La tarification des activités 'Enfants' reste inchangées par rapport à la saison 2016/2017. Les abonnements Adultes et Aquabike augmentent de 10 €.

Des réductions sont toujours proposées uniquement pour l'abonnement annuel pour les personnes résidentes sur une des 23 communes de la CDC Montagne Noire :

Réduction de 20 € à partir du deuxième abonnement pour la souscription d'un autre membre de la famille (conjoint ou enfants de – 18 ans) ou d'une deuxième activité
Réduction de 40 € sur à partir du troisième abonnement pour la souscription de trois membres de la famille (conjoint ou enfants de – 18 ans) ou d'une troisième activité
Un justificatif de domicile, et une copie du livret de famille le cas échéant devra obligatoirement être joint au dossier d'inscription pour bénéficier de cette réduction.

La tarification des séances destinées au scolaire reste inchangée :

- Ecoles de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
La Tarification est de 3,80 € par enfant et par séance, soit 57 € par enfants pour le cycle de 15 séances par exemple.

- Ecoles extérieures
La Tarification est de 4 € par enfant et par séance, soit 60 € par enfant pour le cycle de 15 séances par exemple.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

ECOLES/ALAE

- Modification des horaires de l'école de Salsigne (reprise de l'école à 13 h 30 au lieu de 13 h 50)

Monsieur Le Président fait part de cette demande du conseil d'école de Salsigne dont l'objet est de traiter un problème de sieste des plus jeunes qui rentrent chez eux pendant la pause méridienne. L'ancien horaire de l'école de l'après-midi est de 14 h 00 – 16 h 15, le nouvel horaire est de 13 h 30 – 15 h 45. Monsieur Le Président explique que cette demande appuyée par la Directrice de l'école n'avait pas suivi la procédure habituelle qui comprend notamment une enquête auprès des familles suivi d'un vote en conseil d'écoles, puis en CDEN. Monsieur Le Président souhaite quand même acté cette modification en la proposant au vote du Conseil Communautaire

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

Monsieur Le Président tient à préciser que la Communauté de Communes ne modifiera pas le temps scolaire à la rentrée 2017 avec un retour aux 4 jours. Cette information a pu déjà être communiquée à l'occasion des conseils d'écoles auquel il a pu assister ainsi que ceux de Monsieur Guitard.

Le temps imparti pour procéder aux modifications est bien trop court. Les modifications vont porter sur les emplois du temps des agents, leurs durée de travail, les transports scolaires, les intervenants extérieurs... Le délai est trop court pour aborder ce sujet de façon sereine et réfléchi notamment pour la CDC de la Montagne Noire qui s'est structurée pour assumer cette réforme des rythmes scolaires. La CDC fait partie des collectivités qui a proposé le plus d'activités aux enfants lors des TAP.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'un bureau localisé au siège social de la Communauté de Communes

Monsieur Saxe explique que le service développement économique travaille sur une utilisation de deux bureaux au rez de chaussée de la Communauté de communes. Ainsi, une proposition de location des bureaux a été effectuée auprès du service. Il s'agit de la société Cuenot Régulation représentée par Monsieur Patrick GISSOT et dont le siège est localisé à Martigues. Cette société est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels. Monsieur Gissot installe sa résidence sur le territoire et souhaite installer un bureau localement lui permettant de travailler à distance.

Le montant est de 150 € mensuels pour un bureau de 25 m² localisé au rez de chaussé du siège social de la Communauté de Communes pour une installation au 1er Septembre.

Le Conseil Communautaire doit être sollicité pour établir une convention d'occupation du domaine public avec cette société.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Convention pour la collecte des capsules usagées 'café' (type aluminium)

Monsieur Saxe explique qu'il s'agit de conventionner avec la société SUEZ France pour la mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café e aluminium NESPRESSO usagées au sein des 3 déchèteries de la Communauté de Communes. Cette convention n'implique pas de disposition financière. (3 containers de 120 litres sont enlevés annuellement).

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Convention d'accès aux déchèteries avec le COVALDEM 11 des habitants de Brousses-et-Villaret et de Fontiers-Cabardès

Monsieur Stella affirme que les communes de Fontiers-Cabardès et de Brousses-et-Villaret font parties de la zone d'influence des déchèteries de Cuxac-Cabardès, de Saissac et de Salsigne conformément au schéma départemental de déchèteries.

La collecte des déchets pour ces deux communes étant assurée par le COVALDEM 11, il est proposé une convention entre la CDC et le COVALDEM pour préciser les conditions d'accès des usagers de ces deux communes aux trois déchèteries.

En contrepartie, le COVALDEM 11 versera annuellement à la Communauté de Communes une somme de 26 433 €.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28

- Questions diverses

Magazine de la Communauté de Communes été 2017

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Magazine de la CDC sera prêt fin Juillet. Les communes seront sollicitées pour la distribution. Monsieur Le Président renouvelle ses remerciements auprès des communes pour leur contribution.

Monsieur Le Président rappelle aux communes qu'elles vont recevoir une proposition de modification de statuts liées à la compétence du SPANC. Les communes devront délibérer dans les trois suivant la date de réception du courrier.

Monsieur Béteille remercie Monsieur Stella pour son implication concernant le problème de collecte des ordures ménagères sur la commune. Ainsi, une solution est en cours de concrétisation.

Monsieur Béteille souhaite aborder le sujet sur la mise en place d'un panneau du logo de la Communauté de Communes. Ce panneau ne s'intègre pas au bâtiment, et demande qui a pris cette décision ?

Monsieur Le Président répond que certes le bâtiment est la propriété de la commune, mais l'office de tourisme est intercommunal, et le fonctionnement assuré par le financement de la Communauté de Communes.

Monsieur Béteille répond qu'une concertation au préalable aurait été judicieuse, d'autant plus qu'une attention particulière a été portée sur la signalétique notamment au niveau esthétique avec les écrites en fer forgé.

Monsieur Le Président répond qu'une concertation de l'OIT et de la Communauté de Communes concernant cette signalétique aurait été judicieuse dès la signalétique de départ. Monsieur Le Président relate également la situation du raccordement téléphonique qui a été compliquée. Monsieur Béteille ajoute que le panneau sera laissé, l'enlever reviendrait à laisser à la vue des trous dans la façade.

Monsieur Le Président explique qu'une signalétique 'OFFICE DE TOURISME' avec charte graphique devra être travaillée.

Monsieur Le Président remercie les membres présents et souhaite de bonnes vacances à tous.

19 h 40 fin de séance